



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
DE MOLSHEIM & ENVIRONS**

Séance du 16 février 2016

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 16 février 2016, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Convocation du 08 février 2016

Date d'affichage du 29 février 2016

Nombre de membres :

- en exercice	:	6
- présents	:	6
- votants	:	6

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Guy HAZEMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

Membres excusés :

Assistaient également à la séance :

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

Mme Sandra WALTER, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

DELIBERATION N°B009-02-2016

OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2015 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

VU la convocation à la présente séance adressée le 9 février 2016 par Monsieur le Président aux membres du Bureau ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier l'ordre du jour préalablement communiqué aux membres du Bureau pour ajouter un point relatif à la signature de la convention d'adhésion à la plateforme dématérialisée mutualisée des marchés publics « Alsace Marchés Publics » et reporter le point relatif à l'attribution du marché n°2016-02 portant sur les travaux de construction des nouveaux locaux sociaux et administratifs du SMICTOMME – lot n°1 « chauffage- ventilation- rafraichissement » et lot n°2 « Auvents métalliques » ;

1° APPROUVE ET DECIDE la modification de l'ordre du jour de la présente séance par l'inscription d'un point relatif à la signature de la convention d'adhésion à la plateforme dématérialisée mutualisée des marchés publics « Alsace Marchés Publics » et la suppression du point relatif à l'attribution du marché n°2016-02 portant sur les travaux de construction des nouveaux locaux sociaux et administratifs du SMICTOMME – lot n°1 « chauffage-ventilation- rafraichissement » et lot n°2 « Auvents métalliques » ;

2° PRECISE que l'ordre du jour modificatif sera annexé à la présente décision.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

ORDRE DU JOUR MODIFIE - REUNION DU BUREAU 16/02/2016
--

- 1) Adoption ordre du jour modifié
- 2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2016
- 3) Conteneurs enterrés : convention pour la commande et la mise en place de 3 conteneurs à verre à Rosheim
- 4) Attribution du marché N°2016-03 : fourniture de 32 à 54 conteneurs aériens incombustibles destinés à la collecte sélective
- 5) Attribution du marché N°2016-04 : fourniture de 0 à 30 conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective
- 6) Avenant N°1 au marché N°2015-07 – lot N°5a « Menuiserie alu » : modification de la structure des fenêtres afin d'assurer l'isolation du bâtiment pour la mise en place de volets roulants
- 7) Convention d'adhésion à la plate-forme de dématérialisation mutualisée des marchés publics : « Alsace Marchés Publics »
- 8) Divers

DELIBERATION N°B010-02-2016

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2016

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2015 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE Sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 26 janvier 2016 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B011-02-2016

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2016-03 DE FOURNITURE DE 32 A 54 CONTENEURS AERIENS INCOMBUSTIBLES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE

LE BUREAU,

- VU** le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
VU la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
VU la délibération du Comité Directeur n°04-01-2016 en date du 09 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- 1° APPROUVE** la conclusion d'un marché de fourniture de 32 à 54 conteneurs aériens incombustibles pour la collecte sélective aux conditions suivantes :
- Attributaire : COLLECTAL, 4 rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
 - Forme du marché : procédure adaptée
 - Durée du marché : de la notification d'attribution du marché au titulaire au 31 décembre 2016
 - Tarifs unitaires :
 - conteneur à verre incombustible 4 m³ : 1 452 € TTC
 - conteneur à papier incombustible 4,6 m³ : 1 590 € TTC
 - conteneur à plastique incombustible 4,6 m³ : 1 590 € TTC
 - option opercule dédiée spécifique pour les personnes à mobilité réduite : 468 € TTC par conteneur
 - option insonorisation : 168 € TTC par conteneur
- 2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

DELIBERATION N°B012-02-2016

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC N°2016-04 DE FOURNITURE DE 0 A 30 CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE

LE BUREAU,

- VU** le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
VU la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
VU la délibération du Comité Directeur n°04-01-2016 en date du 09 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- 1° APPROUVE** la conclusion d'un marché de fourniture de 0 à 30 conteneurs enterrés pour la collecte sélective aux conditions suivantes :
- Attributaire : COLLECTAL, 4 rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
 - Forme du marché : procédure adaptée, marché à bons de commande, avec un minimum de 0 et un maximum de 30 colonnes enterrées
 - Durée du marché : de la date de la notification d'attribution du marché au titulaire au 31 décembre 2016

- Tarifs unitaires :

- conteneur enterré 4 m³ avec cuve béton adaptée : 5 760 € TTC
- conteneur enterré 4 m³ avec cuve béton pour un conteneur 5 m³ : 5 808 € TTC
- conteneurs enterré 5 m³ avec cuve béton pour un conteneur 5 m³ : 5 832 € TTC
- coût d'une livraison : 900 € TTC
- option insonorisation : 288 € TTC par conteneur

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents	: 6		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B013-02-2016

**OBJET : AVENANT AU MARCHE N°2015-07 PORTANT SUR LE LOT N°5 A
« MENUISERIE ALU »**

LE BUREAU,

- VU** le décret N° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Nouveau Code des Marchés Publics ;
- VU** la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du code des marchés publics ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** la délibération du Bureau N°043-10-2015 du 29 septembre 2015 portant attribution du marché n°2015-07- lot 5A « Menuiserie alu » à la société SAS SCHMITT FRIDOLIN;
- VU** la délibération N°012-02-2015 du Comité Directeur du 03 mars 2015 portant révision de l'autorisation de programme et crédits de paiement AP1 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT que les choix techniques retenus pour les volets roulants nécessitent une modification de la structure des fenêtres afin d'assurer l'isolation du bâtiment,

1° APPROUVE la signature d'un avenant portant sur les points suivants :

- Fourniture et pose de tapée pour volet roulant : 132 ml pour un coût de 2340,36 € TTC
- Fourniture et pose de profilé rehausse en aluminium à rupteur thermique : 98 ml pour un coût total de 10 772,75 € TTC

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents	: 6		contre	:	0
Membres représentés	: 0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B014-02-2016

OBJET : CONVENTION D'ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE ET DEMATERIALISEE « ALSACE MARCHES PUBLICS »

LE PRESIDENT,

EXPOSE Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (*alsacemarchespublics.eu*) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités a été décidé l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes et notamment bas-rhinoises.

L'adhésion à la plateforme apporte l'assurance de bénéficier d'un outil dématérialisé sécurisé simple d'utilisation, répondant aux exigences réglementaires, et ayant un impact local fort.

Une adhésion gratuite est proposée aux collectivités intéressées, sans surcoûts financiers, pour utiliser les services actuels de la plateforme. L'adhésion se fait par approbation d'une convention qui prendra fin à l'échéance du marché en cours avec la société qui héberge et maintient la plateforme, à savoir en août 2016. Ce délai pourra être prolongé par décision expresse de la Région Alsace pour une période d'un an reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

1° APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe,

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion.

Membres en exercice	: 6	Vote à main levée :	pour	: 6
Membres présents	: 6		contre	: 0
Membres représentés	: 0		abstention	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 00.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 16 FEVRIER 2016

DELIBERATIONS :

B009-02-2016 : Modification de l'ordre du jour

B010-02-2016 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016

B011-02-2016 : Attribution du marché public n° 2016-03 de fourniture de 32 à 54 conteneurs aériens incombustibles destinés à la collecte sélective

B012-02-2016 : Attribution du marché public n° 2016-04 de fourniture de 0 à 30 conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective

B013-02-2016 : Avenant au marché n°2015-07 portant sur le lot n°5 A « menuiserie alu »

B014-02-2016 : Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics »

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	